

# Forêt de Bialowieza : la Pologne doit arrêter la coupe, dit la justice européenne

23 novembre 2017

---

Voilà le gouvernement polonais prévenu. Par **une décision** du 20 novembre, la Cour de justice de l'Union européenne enjoint Varsovie de cesser immédiatement les atteintes à la forêt primaire de Bialowieza. A défaut, elle menace le gouvernement d'une astreinte d'au moins 100.000 euros par jour.

« *La forêt de Białowieża est l'une des forêts naturelles les mieux conservées d'Europe, se caractérisant par de grandes quantités de bois mort et de vieux arbres, notamment centenaires* », rappelle la juridiction européenne.

Estimant que les « *opérations de gestion forestière active* » lancées par le ministre polonais de l'Environnement en 2016 avaient des répercussions négatives sur les habitats et les espèces d'un site Natura 2000, la Commission européenne avait introduit un recours en manquement devant la Cour le 20 juillet dernier et demandé en urgence de faire cesser ces opérations.

Fin juillet, la CJUE avait provisoirement fait droit à cette demande dans l'attente de l'ordonnance finalement adoptée ce lundi. La décision provisoire n'avait pas eu d'effet sur le gouvernement polonais, la Commission constatant que les opérations mises en cause s'étaient poursuivies jusqu'à maintenant. Ce qui n'était guère surprenant après que le ministre de l'Environnement Jan Szyszko ait déclaré en juillet ne pas avoir peur d'un différend avec la CJUE. Et ce, malgré les vives contestations locales.

- **Source** : [Actu-Environnement](#)

**Lire aussi :** [Bûcherons et coléoptères menacent la dernière forêt primaire d'Europe](#)

- **Emplacement** : [Accueil](#) > [Brèves](#) >
- **Adresse de cet article** : <https://reporterre.net/Foret-de-Bialowieza-la-Pologne-doit-arreter-la-coupe-dit-la-justice-europeenne>